

Fiche informative sur le projet

Innover pour les collégiens et lycéens décrocheurs : dispositifs-relais territorialisés

Nom du fichier : 57CESCSarreguemines2005

ACADEMIE de NANCY-METZ

Collège Fulrad 6, rue Fulrad 57216 SARREGUEMINES CEDEX

Téléphone : 03 87 95 29 41

Télécopie : 03 87 98 53 54

Mél de l'établissement : ce.0572184@ac-nancy-metz.fr

Adresse du site de l'école ou de l'établissement : /

Coordonnées d'une personne contact (mèl) : André Tousch, professeur retraité

Classes concernées : toutes les classes des collèges et lycées concernés

Discipline(s) concernée(s) : toutes

Date de l'écrit : septembre 2005

Résumé du projet

*Avec des partenaires extérieurs du Bassin d'Education et de Formation du Pays de Sarreguemines – Bitche – Sarralbe (Moselle), le projet vise la mise en place sur le territoire de dispositifs relais pour venir en aide aux collégiens et lycéens « décrocheurs ». **L'ensemble des documents rend compte de l'élaboration du projet avec les nombreux partenaires.***

De nouveaux collégiens et lycéens fréquentent nos établissements. Ils se distinguent par un double refus : celui de l'institution comme lieu de socialisation, celui de l'institution comme lieu où se construit le rapport au savoir. Ces refus qui oscillent entre l'absentéisme chronique et l'incivisme systématique ne sont souvent que le prolongement d'une attitude non-conformiste et contestataire déjà affichée hors des murs. Dès lors nos établissements deviennent des espaces privilégiés où des attitudes anti-société se déploient souvent en toute impunité et se transforment en attitudes anti-école. Ainsi nos établissements doivent faire face à une mission imprévue et inédite : ré-affilier ces collégiens et lycéens en brouille sévère avec l'Ecole, les « décrocheurs ».

Depuis l'année scolaire 2003/2004, les collèges et lycées du Bassin d'Education et de Formation du Pays de Sarreguemines – Bitche – Sarralbe ont constitué un groupe de travail intitulé « continuité éducative sur le Pays et le Bassin d'Education et de Formation ». Son objectif : étudier à partir des échanges sur les pratiques d'établissement le suivi des élèves en rupture scolaire temporaire.

L'analyse des pratiques a permis d'identifier les points faibles et les points forts des initiatives des uns et des autres. Elle a surtout souligné les limites de nos actions lorsque le « décrocheur » remet en cause la légitimité des acteurs et l'autorité du système. En effet, comment répondre à la multiplicité des passages à l'acte qui échappent souvent à la compétence habituelle de nos personnels ? Comment répondre quand les ressorts traditionnels de l'autorité sont niés ? Comment répondre quand le Règlement Intérieur est ravalé au rang de chiffon de papier ? Dans cette perspective l'Ecole devient le miroir de la Société sans en revanche être armée pour répondre à ces comportements qui déstabilisent jusqu'à empêcher

en classe la continuité du service public. Ces comportements décrédibilisent l'Institution auprès des familles et de la Société.

Devant les limites avérées de certaines mesures d'établissement et la montée en puissance de ce phénomène émergent, il nous semble que le double décrochage scolaire et social informe des « blancs » qui s'installent actuellement dans la « chaîne » éducative traditionnelle.

Notre hypothèse : et si ces conduites scolairement et socialement « incorrectes » sonnaient comme autant de S.O.S. restés sans réponses ? Et si elles étaient l'expression d'une souffrance plus profonde dont la non-réussite scolaire ne serait que le révélateur ? Dès lors pouvons-nous encore nous cantonner au seul discours sur les difficultés « scolaires » ou ne devons-nous pas l'étendre aux difficultés liées à l'apprentissage de la vie ? Si oui, alors tous les acteurs de la vie sociale et l'autorité publique devront se saisir de ce phénomène de mal être juvénile pour construire ensemble des « espaces d'accueil, d'écoute, d'appui et d'accompagnement pour prendre en charge ces élèves en très grande difficulté ». C'est l'objet de l'action menée au cours de l'année scolaire 2004/2005.

Cette réponse partenariale territorialisée se veut être une illustration de dispositifs relais innovants. Elle s'appuiera sur les pratiques en cours et les ressources des nombreux dispositifs relatifs aux politiques éducatives locales. Elle répondra à la question : à quelles conditions l'action pour la continuité éducative partagée par les parents et les partenaires extérieurs de l'Ecole favorise-t-elle la ré-intégration et la réussite scolaires des « décrocheurs » ?

Mots-clés E , F
la Citoyenneté (CESC), élèves décrocheurs.

STRUCTURES	MODALITES DISPOSITIFS	THEMES	CHAMPS DISCIPLINAIRES
Collège Ecole élémentaire Lycée d'enseignement général Lycée professionnel Lycée technologique SEGPA ZEP-REP	Dispositifs relais Diversification pédagogique Ecole ouverte Individualisation Partenariat Stages Tutorat	Citoyenneté, civisme Comportements de rupture Connaissance du monde professionnel Difficulté scolaire Evaluation Maîtrise des langages Orientation Parents, Ecole Vie scolaire	Indifférent Interdisciplinarité

Innover pour les collégiens et lycéens décrocheurs : dispositifs-relais territorialisés

Nom du fichier : 57CESCSarreguemines2005

**ACADEMIE de NANCY-METZ
Collège Fulrad SARREGUEMINES**

Comment, en collège, faire face aux effets déstabilisateurs induits par les comportements « incivils » des jeunes de 12 à 15 ans ?

« [...] qui, à partir du moment où, nous communauté éducative ayant épuisé les dispositions réglementaires, prendra le relais pour accompagner une résolution du conflit qui veut éviter la mise à la rue ? la relégation scolaire et sociale ? »

Extrait de la première table ronde qui à l'initiative de Mme la Principale réunit en janvier 2002 au Collège : Monsieur le Sous-Préfet chargé de la politique de la Ville, Monsieur le Sous-Préfet de Sarreguemines, des Maires – Adjointes de la Ville de Sarreguemines, le Chargé de projet de la politique de la Ville et des représentants des personnels de la communauté éducative du Collège Fulrad.

Exposition de la problématique

Au regard de l'enjeu que représente :

- 1- la lutte contre la violence scolaire et ses incivilités,
- 2- la prévention des conduites à risque,
- 3- enfin, celui de l'absentéisme et de la déscolarisation,

au regard aussi des tâches nouvelles supplémentaires qu'induisent ces changements dans l'attitude juvénile en rupture avec les formes reconnues de la vie scolaire et extra-scolaire, nous, la communauté éducative du Collège, avons la double obligation d'explorer d'abord toutes les ressources internes mobilisables et celles du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) en particulier, ensuite de nous appuyer sur tous les leviers que nous offrent les partenaires externes engagés comme nous par les plans gouvernementaux de lutte contre la violence, pour la prévention des conduites à risque et l'accompagnement pour la réussite scolaire.

Notre volonté de transformer cet alarmant état des lieux se heurte toutefois aux limites des ressources humaines que l'établissement peut aujourd'hui mobiliser. En effet, la dynamisation souhaitée de nos coopérations aux dispositifs déjà en place (politique de la ville et contrat local de sécurité) et le changement de nature de la prise en charge que suppose la médiation sociale, nous obligent à imaginer quelle forme renouvelée pourrait prendre dans un futur proche le lien qui présidera aux relations de notre établissement avec son environnement : lien collège-ville, lien collège-communauté d'agglomération, lien collège-services

veut éviter la mise à la rue ? la relégation scolaire et sociale ? A cette heure, nous savons seulement que la pertinence des solutions passe par un diagnostic partagé, une discussion partagée, et enfin, une décision partagée. Mais qui, dans l'attente de la mobilisation de dispositifs innovants prendra en compte cet entre-deux que les logiques spécifiques de fonctionnement des différents partenaires font parfois durer des jours et des semaines ?

En résumé. Qui, ici et maintenant, quand survient une exclusion :

- 1- prend la main dans l'heure ?
- 2- écoute les parties ?
- 3- est le médiateur entre l'exclu et les parties (famille, établissement, personne(s) en cause),
- 4- identifie et propose le scénario de sortie du conflit qui amène à une prise de conscience des responsabilités ?
- 5- assure le suivi du contrat et l'accompagnement du collégien ?

Bref, comment sera assurée la continuité éducative ?

En final, quel dispositif apportera le conseil aux parties et, en particulier, la relation d'aide à l'élève sanctionné ? Quel acteur garantira la coordination du parcours éducatif de l'élève ? Nous convoquons ici une pratique fondée sur deux notions nouvelles : celles de médiation et de relais. La mise en place du médiateur-relais, maillon manquant de la chaîne éducative, constituerait ce renfort indispensable à la montée en puissance d'un dispositif renouvelé innovant : la co-éducation serait sa philosophie, la recherche de la meilleure pratique sa méthodologie, la coopération sa logique, la continuité éducative condition de la réussite scolaire son impératif et la veille éducative son référent fédérateur.

La problématique est posée. **Nous voulons tirer le meilleur des lumières de chacun grâce à ce partenariat.** Nous espérons nous retrouver demain sur le terrain, en partenaires éclairés au service de la même ambition : participer chacun dans ses attributions respectives au meilleur service rendu qu'exige une haute idée de l'éducation.

Genèse de la démarche 2001-2005

histoire d'une rupture, puis d'une autre, puis encore d'une autre...

Année 2001-2002

Le paysage scolaire se transforme. En effet, la multiplication des incidents et incivilités crée une situation nouvelle. Désormais les exclusions de la classe avec convocation par l'autorité deviennent un des éléments remarquables de la vie scolaire. S'y ajoutent les dégradations matérielles commises dans l'anonymat : casse de portes dans les toilettes, inscriptions et tags sur les murs en particulier. Des passages à l'acte sont observés : agression, racket, menace... Petit à petit la qualité de vie du quotidien des élèves et des personnels du Collège ainsi que les conditions de la continuité du service public d'éducation sont entamées dans la mesure où ces actes provoquent des dysfonctionnements et la remise en cause de l'idée que les uns et les autres se font de d'autorité.

Attentive à l'évolution d'une situation pleine de menaces, l'équipe de Direction du Collège « accompagne » les victimes jeunes et adultes. Son intervention s'appuie d'abord sur l'application la plus pertinente des dispositions réglementaires. Mais très vite s'impose le triple constat : le nombre des auteurs d'actes sanctionnables augmente progressivement, la récidive s'installe, l'incident scolaire révèle souvent un mal-vivre de son auteur. En clair, le Collège devient l'espace privilégié de la manifestation d'un malaise personnel qui s'enracine en fait dans les conditions de vie de [l'adolescent en rupture scolaire \(1¹\)](#). Ainsi la communauté éducative se retrouve assistante sociale, psychologue, substitut parental, policier, justicier... avec le règlement intérieur comme seul levier pour agir. La prise de conscience de la nouveauté de la situation caractérisée par les limites de l'institution déclenche un questionnement autant chez les personnels que chez les parents. La conclusion : nous sommes tous « embarqués » et seul un scénario innovant va pouvoir provoquer la nécessaire rupture avec les menaces qui planent sur la qualité des conditions de travail et de la vie scolaire à ce moment là.

Pendant l'année scolaire 2001-2002, nous nous attachons alors à la recherche d'un scénario innovant qui s'appuie sur une logique de rupture. En effet, la nouvelle donne oblige à un repositionnement de tous les acteurs de la communauté éducative, en interne comme en externe. Dès lors est engagé sous la conduite de Mme la Principale un travail de déconstruction-reconstruction des pratiques.

Son cadre, l'axe 4 du Programme Académique d'Innovation : « Comment développer le travail collectif dans l'établissement et avec des partenaires extérieurs ? ».

C'est dans cette perspective que sont prises trois initiatives qui répondent au double impératif suivant : construire l'échange sur les pratiques entre acteurs du système éducatif chacun dans sa mission et garantir une continuité éducative effective parce que élément structurant de la cohésion sociale.

Première initiative : le Conseil d'Administration du collège installe un Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté. C'est dans ce cadre que peut s'approfondir l'échange sur les multiples entrées de la problématique de la citoyenneté sociale. Sa création officielle a une valeur symbolique forte et son espace autorise une parole plus libre. En ce sens on peut dire que cet acte fut un acte de rupture apparemment banal mais décisif. Désormais les discours sur la violence scolaire, sur la démobilisation des acteurs et sur l'impuissance des institutions trouvent ici un espace qui reconnaît la parole des uns et des autres. D'autre part, il constitue un levier pour l'action des personnels motivés.

Deuxième initiative : Madame la Principale invite les acteurs locaux impliqués dans les dispositifs alors en vigueur et dont le Collège est partenaire. Se retrouvent autour de la table les acteurs mobilisés par le Contrat Local de Sécurité, le Contrat Ville ainsi que les représentants des services de l'Etat dont les missions de santé, de police et de justice ont des rapports directs avec les décisions d'un Chef d'établissement. Cet échange des pratiques placé sous l'autorité de Monsieur le Sous-Préfet de Sarreguemines permet d'abord la confrontation des représentations des uns et des autres. En effet, le juge, le policier, l'enseignant ne mettent pas toujours les mêmes contenus sous le même mot. Ainsi, la confrontation des cultures permet une meilleure compréhension des « pourquoi? » de tel silence ou telle mesure dont la pertinence pouvait rester inintelligible aux autres partenaires. Au final, chaque acteur a pu

¹ Les numéros renvoient aux annexes.

prendre conscience que si le « temps » des uns et des autres était différent, que si la « culture » des uns et des autres était marquée par l'empreinte de leurs institutions respectives, les pratiques qui participent du cloisonnement actuel et des insatisfactions observées devaient maintenant être ajustées afin de mieux servir les missions des acteurs respectifs et l'intérêt de l'élève en priorité. S'engagea alors sous l'autorité des responsables des services concernés un travail de reformulation concertée des pratiques. Ainsi, grâce au jeu des navettes, fut améliorée la réactivité aux procédures, optimisée la cohérence des décisions et dynamisée leur mise en oeuvre. Ajoutés les uns aux autres les effets de ces ajustements dans les postures des acteurs internes et externes créèrent un climat nouveau qui conforta chacun dans la conviction qu'il était enfin reconnu dans l'utilité de sa mission. Et ce changement d' « atmosphère » se diffusa jusqu'aux personnels qui purent constater que désormais la restauration du cadre de travail était engagée. La lecture des indicateurs de la vie scolaire et des résultats ainsi que celui de l'indice de satisfaction des collégiens et des parents d'élèves en permettent la mesure.

Troisième initiative : avec le personnel enseignant, la Direction engage un rappel à la « règle » lors de la rentrée de janvier 2002. Madame la Principale s'adresse solennellement à tous les niveaux réunis chacun à son tour. Est rappelé l'esprit du règlement intérieur. Les élèves prennent connaissance des dispositions arrêtées pour répondre à la gestion des conflits, des absences, des retards, des circulations, de la fréquentation du CDI et de la permanence, des impolites et des incivilités. Les familles sont informées et invitées à s'inscrire dans une logique de co-éducation. Un Contrat de Vie est institué : il constitue un engagement et le référentiel des valeurs qui nous gouvernent.

Ces trois gestes de rupture à différents niveaux institutionnels dans et hors de l'établissement auront pour effet de dynamiser la recherche du scénario innovant le plus adapté à la donne locale.

Année 2002-2003

Nous construisons le projet « une nouvelle continuité éducative » et le partageons avec les établissements du Bassin d'Education et de Formation de Sarreguemines. Trois actions sont décidées :

- 1- la programmation d'un stage d'établissement portant sur les rites scolaires qui se résume en deux questions : comment combattre l'incivilité en classe et ailleurs dans le collège ? Comment prendre en charge les cas difficiles ?
- 2- partager la problématique de la continuité éducative avec les autres établissements du Bassin d' Education et de Formation de Sarreguemines (BEF).
- 3- alerter l'autorité publique en remettant une « note » à Monsieur le Sous-Préfet de Sarreguemines (la nouvelle continuité éducative-éléments de compréhension).

1- La formation d'établissement conduite par Monsieur Nass du Pôle Académique de Soutien à l'Innovation (PASI) sera suivie par 16 personnes représentatives de toute la communauté éducative. Elle verra la production d'une procédure dont l'objectif est de donner lisibilité et visibilité aux nouvelles pratiques mises en oeuvre pour répondre aux deux questions posées. Intitulé de cette procédure qui a encore cours en 2005: comment clore un incident ?

2- Comment construire la continuité éducative à l'échelle du Bassin d'Education et de Formation ? Cette question est motivée par un triple souci : d'abord, analyser ensemble nos pratiques face à la violence, aux incivilités et aux conduites à risques afin de les affiner ; ensuite, répondre par des pratiques harmonisées à l'interpellation des parents d'élèves qui s'étonnent de la disparité de ces dernières sur un espace donné ; enfin, porter ensemble un

projet de dispositif d'écoute, d'appui et d'accompagnement des collégiens et lycéens « décrocheurs ». La problématique est validée par le BEF ; la création d'un groupe de travail « continuité éducative » sur le pays Sarreguemines-Bitche-Sarralbe et le Bassin d'Education et de Formation de Sarreguemines est décidée. Son objectif : étudier l'offre de suivi des élèves en rupture scolaire temporaire.

3- Décembre 2003, Madame la Principale remet à Monsieur le Sous-Préfet de Sarreguemines la « note » sur *la nouvelle continuité éducative*. Elle porte entre autre sur les buts et les objectifs poursuivis ainsi que sur la typologie des jeunes concernés. Nous y faisons une proposition : construire un outil partenarial et territorialisé au service des missions de l'Ecole.

Année 2003-2004

Après avoir épousé le mot, épouser la chose. Comment passer de l'idée à l'action ? Comment, où et avec qui faire avancer la cause de la pertinence de la recherche d'une réponse territorialisée ? Deux acteurs externes et un événement viennent opportunément plaider en faveur de la territorialisation du projet *continuité éducative* porté par les travaux des établissements du BEF de Sarreguemines.

Le premier acteur : [le Conseil de développement du Pays de Sarreguemines - Bitche - Sarralbe \(voir diaporama\)](#). Sur proposition des parents d'élèves la Commission « Armature urbaine » se saisit de la problématique. Aujourd'hui la continuité éducative constitue un des axes de développement validé dans le cadre de la [Charte du Pays Sarreguemines - Bitche - Sarralbe \(2\)](#).

Le deuxième acteur : le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement (REAAP) des Parents d'élèves. Constitué à l'initiative de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) suite à un appel d'offre de la Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale (DRASS), [le Reaap de Sarreguemines \(3\)](#) préfigure un des partenaires du futur dispositif destiné à prendre en charge les élèves « décrocheurs ». L'équipe à l'écoute des parents complète heureusement la liste des maillons déjà opérationnels mais non encore connectés pour constituer un outil plus performant. Son activité d'un an a démontré et son utilité et son efficacité.

L'irruption comme « questionneur » et comme « force de proposition » de ces deux acteurs sur la scène territoriale du Pays a eu un effet de maturation accélérée pour les travaux que nous menons au BEF sur la thématique de la « continuité éducative ». En effet, l'implication des parents d'élèves (FCPE-PEEP-Autonome) dans le projet de nos établissements et leur participation (FCPE) aux travaux du Conseil de développement du Pays a créé des « ponts » entre des acteurs qui grâce à cette démarche de démocratie participative se prêtent plus au jeu multipolaire. Nous glissons progressivement de logiques exclusivement institutionnelles à une approche globale. Le problème de la continuité éducative devient ainsi l'affaire de tous : parents, élus, professionnels de l'éducation et de l'insertion, personnels des services de l'Etat et... enfin des collégiens et lycéens. Dans cette perspective, les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté de par leur vocation et leur composition pourraient constituer des leviers puissants dont nous nous devons d'apprécier le potentiel innovateur.

Enfin, le [Débat national sur l'avenir de l'école \(4\)](#) constitua un événement national qui permit à tous les acteurs locaux du système éducatif de prendre connaissance du diagnostic national. Les réunions d'établissement furent l'occasion de l'approfondir et de le compléter. Au collège Fulrad de Sarreguemines, deux groupes de travail ont apporté leur pierre au débat et alimenté notre réflexion en CESC-Inter Etablissements quant à l'objet qui nous préoccupe. Les

questions abordées furent :

- comment les parents et les partenaires extérieurs de l'Ecole peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves (question 2.12 du Débat national) ?
- comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ? Les contributions démontrent l'urgence des réponses attendues (question 2.15 du Débat national) ?

Nous considérons que ces trois espaces (Conseil de développement, REAAP, Débat national) ont fortement contribué à faire émerger un enjeu souvent masqué par la recherche exclusive de la performance scolaire *stricto sensu*. Ils ont été et restent des moments de rupture féconds parce qu'ils jettent des ponts entre les acteurs qui sans eux auraient peu de chance de se rencontrer. Leurs productions soutiennent le débat argumenté et obligent à penser les choses dans leur contexte et non plus comme un objet isolé à disséquer. Les Collégiens, les Lycéens sont des élèves, certes, mais aussi des personnes en recherche de leur accomplissement. Et quand elles décrochent, la société a un devoir d'aide. Tel est le sens du travail amorcé il y a 5 ans.

Année 2005

En juin, le Président du Conseil de développement du Pays Sarreguemines - Bitche -Sarralbe a été destinataire de la demande du Chef d'Etablissement-Animateur du Bassin d'Education et de Formation de Sarreguemines d'une étude de faisabilité d'un dispositif pour élèves décrocheurs. Ainsi est bouclée la boucle: une idée progressivement partagée, travaillée puis portée par tous les établissements deviendrait alors réalité.

André Tusch, professeur retraité
Septembre 2005

Les annexes

- 1- La politique de la ville**
- 2- le contrat local de sécurité**
- 3- des souffrances s'installent**
- 4- l'adolescent en rupture scolaire**
- 5- le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté**
- 6- La reformulation concertée des pratiques**
- 7- le contrat de Vie**
- 8- la formation d'établissement**
- 9- le groupe de travail « continuité éducative » sur le pays Sarreguemines-Bitche-Sarralbe et le Bassin d'Education et de Formation de Sarreguemines**
- 10- é au service des missions de l'Ecole**
- 11- le Conseil de développement du Pays de Sarreguemines -Bitche Sarralbe**
- 12- le Reaap de Sarreguemines**
- 13- la « continuité éducative »**
- 14- le débat national sur l'avenir de l'école**
- 15- un dispositif pour élèves décrocheurs**